

CAP VERT : Stop à la pandémie de COVID-19, renforçons notre solidarité !

La République du Cap-Vert est un État insulaire situé dans l'océan Atlantique au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest. C'est un archipel de dix îles volcaniques d'une superficie de 4033 km².

Le pays est actuellement à la croisée des chemins et a du mal à développer un modèle de croissance plus durable qui ne dépende pas de son secteur tertiaire, connu pour sa forte concentration sur le tourisme mais orienté vers une plus grande diversification de la base de production. Le Cap-Vert, dont le tourisme représente 20% du PIB, figure parmi les destinations les plus susceptibles de souffrir de restrictions de voyage liées à la pandémie.

Mesures initiales et plan d'intervention pour la protection civile

Le 16 mars 2020, le gouvernement a annoncé un certain nombre de mesures d'urgence sur l'ensemble du territoire national, notamment :

- a)** Activation du Conseil national de la protection civile, en tant qu'organe national de coordination de la protection civile ;
- b)** Amélioration de l'état de préparation des forces et services de sécurité et de tous les agents de la protection civile, avec renforcement des moyens d'éventuelles opérations d'appui dans le domaine de la santé publique ;
- c)** Activation du Fonds national d'urgence, en vue de financer des actions de prévention et d'intervention dans le cadre de la protection civile et du système national de santé ;
- d)** Création d'un stock national d'équipements de protection individuelle pour les pompiers, la police et les forces armées ;
- e)** Renforcement de la capacité d'accueil et de déploiement de la Ligne verte 8001112, avec l'installation de plus de stations-service, ainsi que l'affectation de professionnels de la santé pour desservir la population pendant la journée ;
- f)** Restriction aux événements publics qui rassemblent un nombre important de participants dans des espaces ouverts ou fermés, quelle que soit leur nature ;
- g)** Restrictions à l'exploitation des magasins gastronomiques jusqu'à 21 heures, y compris les bars, les restaurants et les terrasses, avec une interdiction totale de la consommation dans les espaces ouverts, la capacité d'exploitation étant réduite d'un tiers ;

h) Détermination de la fixation des limites de fréquence et de l'organisation des services d'assistance publique, notamment en ce qui concerne l'organisation des files d'attente et l'imposition d'une distance minimale de sécurité.

Des exceptions s'appliquent aux situations d'urgence telles que les mouvements de techniciens et les liaisons maritimes pour le transport de marchandises, l'approvisionnement normal du marché par les navires commerciaux et de pêche.

En raison de la situation de risque de catastrophe dans le pays, le gouvernement a ordonné la fermeture, du 27 mars au 17 avril, de tous les services publics et entreprises afin de renforcer les mesures de lutte contre le COVID-19. **Le 28 mars 2020, un état d'urgence a été déclaré au Cap-Vert pour la toute première fois**, afin de permettre la mise en œuvre des mesures qui contribueraient à réduire les contacts sociaux. Il est instructif que la gamme de mesures initiales ait été prises, avant la confirmation du premier cas de COVID-19, qui s'est produit le 20 mars 2020.

Au 26 mai 2020, **390** cas avaient été confirmés avec **155** guérisons et **04** décès.

Les nouvelles mesures d'urgence comprenaient :

- La fermeture des frontières extérieures, intérieures, aériennes et maritimes et l'interdiction du transport de passagers au Cap-Vert.
- La suspension des vols entre les îles et des liaisons maritimes, à l'exception des vols et liaisons maritimes effectués à des fins sanitaires, de protection civile et d'urgence.
- Les personnes arrivant dans la ville de Praia, la capitale, sont placées en quarantaine obligatoire.
- Les écoles ont été fermées jusqu'au 17 avril.
- Tous les services publics et entreprises publiques du territoire national ont été fermés ; selon les circonstances, le travail à distance et le travail à domicile pourraient être utilisés.

Cependant, ces mesures ne s'appliquent pas à la santé publique, à la sécurité, à la protection civile, aux ports et aéroports, au registre national d'identification et aux services d'urgence des tribunaux.

Les transports publics urbains et interurbains de passagers ont été réduits de moitié en termes de fréquence et de capacité de trafic. Les marchés municipaux étaient autorisés à fonctionner avec un nombre minimum d'employés et de clients.

Mesures sociales d'accompagnement

Le gouvernement a donné **la garantie qu'en aucun cas les travailleurs ne subiraient de préjudice dans leur emploi et leur salaire.**

Le gouvernement a en outre annoncé un ensemble de mesures pour les familles qui sont économiquement dépendantes du travail informel, qui ont perdu leurs moyens de subsistance et qui n'avaient aucune alternative pour obtenir leur revenu quotidien en raison de la crise.

Les mesures comprenaient :

1. L'allocation du revenu d'inclusion sociale à 8 000 familles en situation d'extrême pauvreté. 68% de ces familles vivent en milieu rural. Cela représente un investissement mensuel de 44 000 escudos. La mise en œuvre d'un système de revenu de solidarité pour les travailleurs du REMPE et les travailleurs indépendants du secteur informel, y compris les vendeurs du commerce informel et les marchés municipaux.

Ces travailleurs ont la garantie de 10 000 escudos équivalent de 100 US dollars pendant un mois. Avec cette mesure, 30 000 travailleurs devraient en bénéficier. La valeur d'investissement est de 3.000 000 escudos pour une période d'un mois.

2. Une aide alimentaire immédiate est également garantie à 22 500 familles, ce qui correspond à environ 90 000 personnes dont le revenu est inférieur au salaire minimum ou qui n'ont pas de source de revenu. Cela représente un investissement de 21 milliards d'escudos équivalent à 209 489 593,25 USD et la sécurité alimentaire pour environ 30 000 enfants fréquentant le système éducatif et appartenant aux ménages les plus vulnérables.

3. Les mesures de prise en charge à domicile des personnes âgées et dépendantes vivant isolément seront également renforcées, avec le recrutement de travailleurs sociaux, de soignants et de bénévoles pour garantir une assistance en liaison avec les services de la Mairie, de la Protection Civile et de la Santé. Cela concerne 712 personnes âgées dans des établissements de soins, qui commenceront à recevoir des soins à domicile.

4. Les mesures annoncées sont en vigueur pour une période d'un mois, dans l'espoir qu'après cette période, les restrictions imposées dans le cadre de la prévention du COVID-19 seront levées. Si la situation ne s'améliore pas de manière significative, les mesures de protection des familles et des revenus se poursuivront. Les décisions seront prises à l'avance.

5. En ce qui concerne les familles et les entreprises bénéficiant de prêts bancaires, un moratoire de trois mois sera accordé sur le paiement des échéances de la dette jusqu'en juin de cette année.

Le rôle des syndicats

Bien qu'il n'y ait pas beaucoup d'informations sur le rôle des syndicats pendant la période, les syndicats sont invités à :

- Renforcer leur unité d'action face à COVID-19 ;
- s'impliquer dans toutes les actions de sensibilisation et d'accompagnement des travailleurs vulnérables et précaires ;
- en particulier, les syndicats devraient exiger activement des équipements de protection individuelle pour les travailleurs et négocier pour garantir la sécurité des lieux de travail et protéger la santé des travailleurs ;

- s'impliquer activement dans le mécanisme de gestion du Fonds COVID-19 afin qu'il puisse favoriser la transparence des mesures et jouer le rôle de veille à l'utilisation appropriée des ressources et de lanceur d'alerte ;
- participer au cadre du dialogue social pour le maintien et la création d'emplois massifs et décents.
- Les revendications et les négociations syndicales devraient se concentrer initialement sur la préservation des salaires et des avantages sociaux des travailleurs touchés par le chômage partiel ;
- s'impliquer dans la politique de relance économique post-COVID-19, en mettant l'accent sur le renforcement des systèmes de protection sociale, les secteurs de la santé, le renforcement des infrastructures de santé, l'éducation, l'environnement et le tourisme.

N.B 100 Escudos capverdiens équivaut à 0,99 USD